



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 12 mai 2022		Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 31 °C)		Venteux: 10 km/h (Sud)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 74/80
Total des paris mutuels	\$217,289			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Counsell, Kelly (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les juges ont opéré un retrait anticipé (transportation) du cheval, "KINNDER SPORT", de la Course 1.
- Examen avec Claude LaRose pour avoir touché le sulky du cheval, "PREMIER STAR", (Guy Gagnon), en menant "PARTY VIBES", dans la Course 4, déroulée le 5 mai. Après l'examen de la vidéo en compagnie du participant et après avoir discuté avec M. Gagnon et avec le conducteur du cheval, "DELICATE SOUND", (Stephane Brosseau), arrivé en premier, il a été déclaré que M. LaRose n'était pas complètement coupable, comme le cheval, "PREMIER STAR", avait légèrement perdu son élan dans le virage. Pourtant, comme M. LaRose est rentré dans la roue du cheval avant, il s'est vu donc ajouter un avertissement officiel sur sa licence parce qu'un conducteur doit en tout temps être en plein contrôle de son cheval, conformément à la règle de la CAJO 22.23.04 (d).

Courses :

- Brian Scott a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Nous avons discuté la règle sur les courses de chevaux de la CAJO 22.05.01 (i) (pour passer ou ralentir devant autres chevaux de manière à créer de la confusion ou une obstruction parmi les chevaux courant à l'arrière) avec le conducteur du #6, "PERFECT DALIANCE", (Mike Healey), pour avoir laissé passer le #5, "THINKINGOFYOUBABE", (Robert Shepherd), sur la rampe au poteau de ¼ de mille. Cette fois-ci, M. Healey a bien compris la règle. Rien à signaler.
 4. Examen du bris d'allure survenu au #6, "RED CAPE PARTY", (Richard Simard), après le départ et avant le poteau de ¼ de mille. Le #6, arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e position pour avoir fait plus de 25 foulées consécutives, conformément à la règle de la CAJO 22.27.02 (bris d'allure prolongé). Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/DyLkIKOapsY>
 5. Le départ a été retardé à cause du #2, "BETTIMONRIVER", (Ryan Guy), qui n'était pas équipé adéquatement. Le juge au départ, Steve Skene, a considéré que Patrick Dillon, l'entraîneur de ce cheval, avait enfreint la règle de la CAJO 6.12 (cheval non équipé adéquatement) et 22.03 (j)(i) (retard du départ). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 (Décision #1714661).
Ryan Guy a été averti au sujet de sa stimulation lorsque le cheval n'était plus en lice pour une position significative. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Reprise de départ à cause d'une bernache du Canada (*Branta canadensis*) en plein milieu de la piste à la ligne d'arrivée. Le #2, "WATCH US PARTY", (Stephane Brosseau), a eu de l'équipement brisé (œillères Murphy), survenu au poteau de ¼ de mille. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. **Enquête** et objection déposée par le conducteur du #5, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), arrivé en 4^e position, contre le #2,

“LESTENPERCENT”, (Paul LaFramboise), qui a déclaré que le #5 avait mis sa roue sous lui et l’avait poussé trop loin avant le poteau de ½ mille. Après avoir discuté avec les deux conducteurs et après avoir regardé la vidéo, l’objection a été rejetée, comme le #2 s’était en fait éloigné et le #5 avait rempli l’espace laissé libre. Aucune infraction signalée. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/om616FW1Nsc>

Réclamations :

Course 5

Le #7, “SPORTS ICON” (1), pour \$11,250 par Michel Lagace (Matthew McDonald entraîneur).

Course 6

Le #8, “REVENUE AGENT” (1), pour \$8,000 par BlueShoe Investments (Tyler Nostadt entraîneur).